

### Les documents nécessaires pour l'accompagnement des Projets Privés via la 4GF :

1. La copie du procès verbal du conseil d'administration de la société, autorisant la recherche de fonds pour ses activités et la désignation d'un représentant ayant le droit de poursuivre toutes les négociations jusqu'à la réalisation de(s) projet(s) et de signer tous les documents concernés,
  - i. Les derniers statuts et le dernier Kbis (Registre de Commerce) de la société, mentionnant le rôle et la fonction du demandeur au sein de celle-ci,
  - ii. Le mandat officiel irrévocable avec pleins pouvoirs, si le représentant (Personne physique) est nommé en dehors de la société.
2. Le business plan du projet avec toutes les études.
3. Le formulaire de demande d'accompagnement dénommé SPA dûment complété et signé par le représentant légal de la compagnie.
4. Le formulaire dénommé CRF «Client Registration-Form» dûment complété et signé par le représentant légal de la compagnie.
5. La photocopie couleur du passeport de la personne désignée comme le représentant légal de la société dans le procès verbal,
6. La Promesse d'hypothèque du projet pour le remboursement régulier des échéances.
7. La lettre de demande sur l'entête de la société, dans laquelle, le demandeur doit présenter les informations suivantes :
  - 7.1. Le résumé des activités de la société,
  - 7.2. Le besoin financier pour le projet,
  - 7.3. Le mode opératoire envisagé ou proposé des activités de la société par rapport à notre accompagnement,
8. Autres informations et documents complémentaires qui pourraient être utiles pour le dossier. (Cet alinéa n'est pas obligatoire)

### Rappels importants :

1. Il est nécessaire que l'ensemble des documents soient préparés de préférence en anglais et en français et envoyés en **une seule fois** pour la direction nationale ou régionale concernée avec une Cc. pour le **Président de l'ACEIDD**. Sinon, directement pour le **Président de l'ACEIDD**. **Aucune réponse ne sera pas donnée aux dossiers incomplets et les demandeurs qui ne sont pas de vrai titulaire du projet** et ils seront classés sans suite associative.
2. Le titulaire du projet n'a pas besoin de présenter des apports et de garantie bancaire, mais, **il est nécessaire qu'il ait la capacité économique afin d'assumer les frais de la mise en application de la procédure de la 4GF** qui lui sera expliqué et/ou communiqué dès son premier contact et **une évidence des fonds pourrait être demandée.**

- [Formulaire SPA](#)      [Formulaire CRF](#)